

Habilitation Electrique - Personnel non électricien BF HF EXECUTANT HABILIT

La formation à l'habilitation électrique selon la norme NF C 18-510 est obligatoire, depuis 2012. Par non-électricien, nous entendons tout personnel ne disposant pas d'un diplôme d'électricien, de type CAP/BEP

Objectifs

- Acquérir les méthodes et procédures à mettre en oeuvre pour intervenir sur des équipements et installations électriques basse tension dans les meilleures conditions de sécurité et de continuité d'exploitation.
- Permettre à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique, y-compris pour des opérations spécifiques qui restent à déterminer par l'employeur



Public Visé

Personnel d'entreprises de BTP effectuant des opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, des sites où le risque électrique est présent. Intervenants du second-oeuvre du BTP, tranchées, canalisations électriques



- Être agé de 18 ans
- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...)
 pour effectuer les travaux pratiques de la formation

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Exécuter en sécurité des opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, des sites où le risque électrique est présent.
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Appliquer les connaissances de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique

Méthodes et moyens pédagogiques

THEORIE: Films, projections et équipements pédagogiques. Exercices en groupes. Remise d'un livret pédagogique individuel.

PRATIQUE: Travaux pratiques en situation. Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

TEST théorique et pratique.

Parcours pédagogique

Théorie (tronc commun)

- l'évaluation des risques
- les grandeurs électriques
- les dangers de l'électricité
- les mesures de protection
- les limites, zones et opérations liées en fouilles
- les équipements de protection
- les rôles et titres d'habilitation
- les outillages et matériels électriques
- la procédure en cas d'accident électrique
- la procédure en cas d'incendie électrique
- chargé de chantier non électricien BF-HF: rôle et opérations
- travaux en tranchée BF-HF Travaux pratiques sur installations

Pratique

- Identifier l'appareillage de protection Reconnaître les dangers
- Identifier les risques dans différents locaux,
- Déterminer le comportement approprié Examen des activités professionnelles dans le cadre habituel de travail de l'opérateur
- Partager ses expériences et savoir rendre compte

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et pédagogue.

Professionnel passionné et ayant une expérience terrain significative lui permettant d'illustrer son intervention avec des exemples concrets.

Modalités et délais d'accès :

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ; par mail : adv@alyence-groupe.com ou sur notre site internet www.alyence.com L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités

ALYENCE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82690945969



BF HF: effectuer des opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées.



Méthodes et modalités d'évaluation

- Un contrôle des connaissances théoriques et ainsi qu'une évaluation pratique est réalisé à l'issue de la formation
- Après examen : Remise d'un avis après formation en fonction du poste de travail et des résultats obtenus aux contrôles.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des indices recommandés par le formateur

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé afin de faciliter le parcours.

Durée

Effectif

7 Heures 10

1 Jour

ALYENCE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82690945969